



Décembre 2007 - [www.cc-millaugrandscausses.fr](http://www.cc-millaugrandscausses.fr)

# L·a L·e·t·t·r·e

de la Communauté de Communes  
Millau Grands Causses

Édition spéciale

# Agenda 21



Aguessac • Compeyre • Comprégnac • Creissels • La Cresse  
Millau • Mostuéjols • Paulhe • Peyreleau • Rivière-sur-Tarn  
La-Roque-Sainte-Marguerite • Saint-André-de-Vézines  
Saint-Georges-de-Luzençon • Veyreau

# Qu'est-ce que le développement durable ?

**Développement durable, éco citoyenneté, éco tourisme, éco etc.... Tout le monde en parle. Mais qu'en est-il au juste ?**

Tous ces mots émanent d'une prise de conscience. Nos comportements parfois égoïstes mettent en danger notre belle planète. Il ne s'agit pas ici d'écologie à tout crin, mais tout simplement de bon sens. Si nous ne faisons pas attention à notre planète, nos enfants ou petits-enfants ne connaîtront certainement pas nos grands espaces ou forêts, ne pourront plus se baigner dans les rivières, ou se régaler de quelques fruits mûrs. Le catastrophisme n'est pas de mise, mais une conscience citoyenne s'impose, tranquillement, au quotidien.

Le développement durable se définit comme "répondant aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" parce qu'il contribue au développement économique et social sans compromettre l'équilibre naturel de l'environnement.

## Dates clés et Agenda 21 :

Le terme "développement durable" apparaît au début des années 1980 dans un rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

**1992**, Sommet de la Terre à Rio. Le développement durable s'inscrit parmi les priorités mondiales. Les 182 pays réunis adoptent une convention sur le changement climatique et la biodiversité. Il s'agit d'un ensemble de mesures pour le 21<sup>e</sup> siècle : **l'Agenda 21**.

**2005**, le protocole de Kyoto entre en vigueur, les pays s'engagent à une réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'Agenda 21 exprime et matérialise la volonté d'agir et de s'engager durablement dans un programme d'actions.

Tout comme les Etats, chaque collectivité peut établir l'Agenda 21 relatif à son territoire, en tenant compte de ses préoccupations économiques, sociales et environnementales. Il est toutefois utile de préciser que les agendas 21 des différentes collectivités ne se chevauchent pas l'un avec l'autre, bien au contraire, puisque leurs actions peuvent être menées conjointement (Communauté de Communes Millau Grands Causses et Parc naturel régional des Grands Causses par exemple).



**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES MILLAU  
GRANDS CAUSSES**

Hôtel de la Communauté  
1 Place du Beffroi  
BP 432 - 12104 Millau  
Tél : 05 65 61 40 20  
www.cc-millaugrandscausses.fr  
contact@cc-millaugrandscausses.fr

**Directeur de la Publication**  
Jean-Luc Gayraud

**Rédaction - Maquette**  
Florence Cailloux

**Impression**  
Causses & Cévenne  
Imprimé sur papier recyclé

**Crédits photos**  
Communauté de Communes et  
Ville de Millau : Studio Martin,  
Photo video Jamme

**Diffusion**  
14 000 exemplaires



